

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1301)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CF99

présenté par

M. Lefèvre, M. Reda, M. Amiel, M. Sitzenstuhl et M. Margueritte

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

L'article 575 I du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Au 1°, les mots : « Deux cents » sont remplacés par le mot : « Cent » ;

2° Au 2°, le mot : « Cent » est remplacé par le mot : « Cinquante » ;

3° Au 3°, le mot : « Cinquante » est remplacé par le mot : « Vingt-cinq » ;

4° Au 4°, le mot : « Deux cent cinquante » est remplacé par les mots : « Cent vingt-cinq ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de réduire par deux les quantités maximales de tabac que l'on peut ramener d'un pays de l'Union européenne afin de renforcer la lutte contre la contrebande illicite de tabac.